

**Décision du Président
Contrat de licences et de prestations – CO23023
Titulaire : Société PUBLIDATA**

2023 – D – n° *112*

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté N° 2023-A-815 du 4 juillet 2023 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le contrat de licences et de prestations a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société PUBLIDATA sise 15 rue des Halles à PARIS (75001),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat de licences et de prestations à passer avec la société PUBLIDATA pour un montant annuel de 21.650,00 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera le 25 août 2023 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 1 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

3/08/2023



**Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services**

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente délibération publiée le *3/08/2023*
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057841-20230803-D2023-112-AR
Date de télétransmission : 03/08/2023
Date de réception préfecture : 03/08/2023